



*Ambassade  
du  
Grand-Duché de Luxembourg  
aux Pays-Bas*

456/2007/420.91/BN

L'Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg aux Pays-Bas présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des Etats Parties et a l'honneur de se référer à sa note verbale ICC – ASP/6/S/20 du 25 juillet 2007 par laquelle le Secrétariat a attiré l'attention du Luxembourg sur la résolution de l'Assemblée ICC-ASP/5/Res.3 du 1<sup>er</sup> décembre 2006 par laquelle l'Assemblée a décidé, entre autres, d'adopter et de mettre en œuvre le plan d'action pour parvenir à l'universalité et à la mise en œuvre intégrale du Statut de Rome.

Le Luxembourg souhaite, en se référant au paragraphe 6, alinéa (h) du plan d'action précité fournir au Secrétariat les informations suivantes sur la promotion de la ratification et de la mise en œuvre intégrale du Statut de Rome, touchant notamment :

(i) *«les obstacles auxquels les États se heurtent pour ratifier ou mettre en œuvre intégralement le Statut de Rome ;*

Le Luxembourg ne se heurte à aucun obstacle particulier pour la mise en œuvre intégrale du Statut.

(ii) *les stratégies ou plans d'action nationaux ou régionaux visant à promouvoir la ratification et/ou la mise en œuvre intégrale du Statut de Rome ;*

Vu l'étroite collaboration entre les instances concernées, ce genre de mesures n'est à ce stade pas nécessaire.

(iii) *les programmes d'évaluation des besoins et de fourniture d'une assistance technique et autre ;*

Néant

(iv) *les événements et activités envisagés ;*

Néant

(v) *les exemples de textes d'application du Statut de Rome ;*

La loi du 14 août 2000 portant approbation du Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale, fait à Rome le 17 juillet 1998.

*(vi) les accords bilatéraux de coopération entre la Cour et les États Parties ;*

De tels accords ne sont à ce stade pas envisagés.

*(vii) les solutions aux problèmes d'ordre constitutionnel liés à la ratification ;*

Il n'y a au Luxembourg pas de problème d'ordre constitutionnel liés à la ratification.

*(viii) Les points de contact nationaux concernant les questions relatives à la promotion de la ratification et de la mise en œuvre intégrale du Statut de Rome. »*

Mme Anne Kayser (Ministère des Affaires Etrangères et de l'Immigration, Service des Réfugiés, 12-16, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Tel : + 352 2478 4055  
e-mail : [anne.kayser@mae.etat.lu](mailto:anne.kayser@mae.etat.lu))

Mme Sarah Khabirpour (Ministère de la Justice, Direction des Affaires pénales et judiciaires, 13, rue Erasme, Bâtiment Pierre Werner L-1468 Luxembourg, Tel : + 352 2478 4042 e-mail : [sarah.khabirpour@mj.etat.lu](mailto:sarah.khabirpour@mj.etat.lu))

L'Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg aux Pays-Bas saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat de l'Assemblée des Etats Parties les assurances de sa très haute considération.

La Haye, le 23 octobre 2007

